

# Le Garde Champêtre

## « Avis à la population »

*Œuvre de rue inaugurée le samedi 15 septembre 2018, par le conseil municipal et son maire M. Olivier Viémont, en présence de l'artiste François Pagé. Dénommé « Octave », il a été offert par la ville de Monnaie à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine 2018, sur la thématique « l'Art du partage ».*

Nos ancêtres, dans les campagnes, vivaient au rythme des bruits qui y résonnaient. À une époque où il n'y avait pas ou peu de journaux, et où très peu de gens savaient lire, le tambour du garde champêtre, tout comme le marteau du forgeron sur l'enclume, en faisait partie. Dans certains endroits, le tambour était remplacé par une corne ou un clairon. Dans le midi de la France, le garde champêtre était appelé « tambourinaire ou tambourineur ». Annonçant et ponctuant son discours par des roulements de tambour, il proclamait, sur tout le territoire de la commune, les arrêtés municipaux, les décrets préfectoraux et malheureusement les ordres de mobilisation générale, comme cela s'est produit au début d'août 1914.

Mais ses fonctions ne se bornaient pas à celle de crieur public. Véritable auxiliaire de la gendarmerie, il était chargé de faire régner l'ordre public dans la commune. Il avait l'œil sur tout et pouvait arrêter les fraudeurs de toute sorte. Il réglait les querelles de voisinage. Il pouvait enfermer toute personne indésirable en attendant que les gendarmes la conduisent en prison. Il était habilité à dresser procès-verbaux et contraventions. Proche de la population, il rendait aussi quelques services aux habitants de la commune.

La fonction de garde champêtre était une fonction très officielle. Il était proposé, dans un premier temps, par le maire à la préfecture qui avalisait ou non la nomination. Il prêtait alors serment devant le juge de paix du canton.

La tenue du garde champêtre était réglementaire : un képi orné d'une feuille de chêne qui remplaçait le bicorne à cocarde primitif, une vareuse de drap noir dont les boutons argentés portaient la devise « Sécurité publique », une plaque de cuivre « Loi » portée en brassard ou fixée à un baudrier.

Pour les annonces, le garde champêtre se tenait sur la « pierre de criée », socle à deux marches qui se trouvait près de la porte de l'église. Monnaie a conservé ce socle qui a longtemps intrigué les habitants de notre commune.

La patronne des gardes champêtres est Sainte Geneviève qui sauva Lutèce de l'invasion des Huns et qui encouragea les habitants de la cité à se défendre contre les Francs. Elle est aussi la patronne des bergers, des tapissiers et des gendarmes. Elle est fêtée le 3 janvier.



*Pour plus d'informations  
scannez le QR code  
Glossaire disponible en mairie.*

